

CONTRAT D'ASSURANCE : LES FONDAMENTAUX TECHNIQUES ET JURIDIQUES

AS40

2 jours (14h) 1 490,00 €^{HT}

Objectifs

Connaître les bases techniques prévalant dans l'opération d'assurance • Comprendre les fondements juridiques essentiels du contrat • Comprendre la notion fondamentale de risque • Connaître les règles de forme des contrats d'assurance • Comprendre la déclaration des risques

Profil Stagiaire(s)

Cette formation s'adresse à tout collaborateur en relation avec la prestation de vente ou de gestion des contrats d'assurance

Pré-requis

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

Profil Animateur(s)

Cette formation est animée par un consultant spécialisé en assurance



PROGRAMME

La classification des opérations d'assurance

Classification légale et classification technique, leurs implications

Le risque : une notion fondamentale

Notions de risque et de risque assurable
Le transfert du risque à l'assureur
Risques homogènes, indépendants
Techniques de division des risques

Le contrat d'assurance : présentation

Définitions de l'opération et du contrat d'assurance
Nature et qualité juridique du contrat
Principes prévalant à la validité du contrat : capacité des parties et consentement

Les règles de forme des contrats d'assurance

Définitions et importance d'un point de vue juridique de ces documents :

- . la fiche d'information pré-contractuelle
- . la proposition
- . le contrat d'assurance
- . l'avenant
- . la note de couverture

Les intervenants au contrat

L'assureur
Le souscripteur
Les quatre obligations fondamentales du souscripteur :
. paiement des primes
. déclaration à la souscription
. déclaration en cours de contrat
. déclaration des sinistres
Points sur le posant, l'adhérent, l'assuré, le bénéficiaire...

La déclaration des risques

Lors de la souscription du contrat et en cours de contrat
La notion de fausse déclaration et ses conséquences
Fausse déclaration intentionnelle et non intentionnelle

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr

Nos sessions

12 - 13 juin 2023 : Paris / A
Distance

4 - 5 déc. 2023 : Paris / A Distance

CONTRAT D'ASSURANCE : LES FONDAMENTAUX TECHNIQUES ET JURIDIQUES

AS40 2 jours (14h) 1 490,00 €^{HT}

Exclusions et limitations

Exclusions légales et contractuelles

Limitations : franchises, découverts, plafonds de garanties

La cessation du contrat d'assurance

Cas de cessation de plein droit, à l'initiative de l'assureur et/ou du souscripteur

Délais de prescription des actions découlant du contrat d'assurance

Quizz de validation des acquis

Méthodes pédagogiques & Evaluation

La formation alterne apports théoriques et cas concrets. Quizz de validation des acquis en fin de formation.

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

Suivi & Evaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

Une évaluation de compétences en ligne en début et en fin de formation qui peut prendre différentes formes selon le contenu de la formation suivie : Tests d'évaluation des acquis, cas pratiques, mises en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

Ressources pédagogiques

Support de formation, exercices...

Moyens techniques

Nos centres de formation DEMOS, accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de colearning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Les sessions "A distance" sont réalisées avec l'outil de visioconférence Teams, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

En complément

Avant cette formation vous pouvez suivre :

- Marché, Acteurs et Enjeux de l'Assurance

Après cette formation vous pourrez suivre :

- Directive SOLVABILITE II : La Mise en Œuvre